



RÉINTÉGREZ-LES TOUS !

La Galiote : l'inspection du travail refuse le licenciement des délégués

Depuis le 6 mai, les salariés de l'impression de La Galiote Prenant, soutenus par le SGLCE, sont en conflit avec leur direction. Leurs revendications légitimes sont simplement le maintien de leurs acquis sociaux, un management digne du 21^e Siècle et l'égalité salariale.

Monsieur Prenant, se pensant patron de droit divin, n'a eu pour seule réponse que la violence, l'intimidation en trainant ses salariés devant les tribunaux et en envoyant des lettres de licenciement à six salariés.

Après un premier revers auprès du tribunal de grande instance, qui a refusé les assignations de salariés grévistes, il vient d'essayer un nouvel échec auprès de l'inspection du travail qui refuse le licenciement des trois délégués.

L'UNIIC, syndicat patronal du Labeur auquel La Galiote Prenant est adhérente, reste étrangement absente et silencieuse sur ce dossier malgré les appels incessants du SGLCE pour qu'une médiation s'ouvre enfin sous son égide afin de trouver une solution aux différends qui opposent salariés et direction dans cette entreprise.

A bout de six semaines de grève, les salariés grévistes réunis en assemblée générale ont décidé unanimement de suspendre leur mouvement de grève. Mais les revendications restent toujours d'actualité.

La décision de l'inspection du travail de refuser le licenciement des trois délégués est une première victoire. Nous exigeons la réintégration des trois autres salariés licenciés dont le seul tort aujourd'hui est de ne pas être protégés car pas élus dans l'entreprise.

La direction de La Galiote doit immédiatement lever les sanctions de licenciement que les tribunaux annuleront sans aucun doute. Elle doit ouvrir rapidement de véritables négociations pour qu'un climat serein règne enfin dans cette entreprise.

Monsieur Prenant, ne vous couvrez pas encore une fois de ridicule devant les tribunaux et réintégrez l'ensemble des salariés que vous avez injustement licenciés.

Les salariés de La Galiote Prenant peuvent être fiers du combat qu'ils ont mené de manière exemplaire. Ils forcent le respect et l'admiration de l'ensemble des salariés de notre syndicat et de la profession.

Le soutien indéfectible du SGLCE, tant humain que financier, restera maintenu tant que les revendications n'auront pas abouti et que l'ensemble des salariés n'auront pas repris leur poste de travail.

Afin de fêter la réintégration des délégués, première étape de l'aboutissement victorieux des revendications, les salariés de La Galiote Prenant vous invitent à un [barbecue de la victoire le vendredi 5 juillet 2019 à 12h00 devant l'entreprise \(157 bd Stalingrad à Vitry-sur-Seine\).](#)

Paris, le 2 juillet 2019